

## Roue libre

A votre avis, jusqu'à quelle date une redevance inscrite dans les dispositions transitoires de la Constitution et devant être «perçue pendant dix ans» doit-elle être encaissée, sachant que sa première perception date du 1<sup>er</sup> janvier 1985 ? Jusqu'au 31 décembre 1994 ? Cela semble logique, mais les voies du droit sont impénétrables. C'est que le problème est complexe. La taxe poids lourds et la vignette autoroutière ont été acceptées en votation populaire le 26 février 1984. Or les disposition constitutionnelles sont immédiatement applicables. Il a tout de même fallu attendre que le Conseil fédéral adopte une ordonnance réglant quelques détails et qu'il fasse imprimer les autocollants de couleur. Dans les faits, vignette et taxe furent donc réellement perçues dès le 1<sup>er</sup> janvier 1985. Malgré l'avis contraire du seul spécialiste consulté, le Conseil fédéral craint de ce fait que son ordonnance se trouve sans base constitutionnelle entre le 25 février et le 31 décembre 1994, date de son expiration. Le peuple devra donc confirmer que les articles obligeant la Confédération à imposer une taxe poids lourds et une vignette autoroutière sont bien valables jusqu'à fin 1994. Bien sûr, le diable se cache dans le détail et le souverain sera heureux d'avoir à trancher une question aussi essentielle.

Mais le Conseil fédéral a d'autres soucis encore. Il propose en effet de continuer à percevoir la vignette autoroutière — ce que personne ne conteste — et une taxe poids lourds dont le mode de calcul est certes discutable mais dont le principe est désormais admis au niveau international; il souhaite aussi pouvoir adapter ces taxes au renchérissement et encore, lorsque la Communauté européenne concrétisera ce qui n'est pour l'instant qu'une intention, remplacer l'actuelle taxe poids lourds forfaitaire par une redevance liée aux prestations (entendez: aux kilomètres parcourus). On applaudit.

Plus contestable par contre est l'affectation prévue de ces taxes à des tâches routières. Dans les faits, leur montant est relativement peu important comparé à ce que rapportent la taxe de base (af-

fectée pour moitié) et la surtaxe (affectée entièrement) sur les carburants. Mais, sur le principe, faut-il réserver au bitume toutes les recettes en provenance du trafic routier alors qu'une grande partie des dépenses — celles liées à la pollution, aux accidents, au bruit, etc — sont prélevées dans la caisse générale des collectivités publiques ou dans celles de l'économie privée ?

Le temps consacré par le Conseil fédéral à s'interroger sur les échéances d'articles transitoires et d'ordonnances aurait par ailleurs pu être utilement mis à profit pour coordonner les actions entre départements. On sait en effet que celui des Finances souhaite augmenter la taxe de base sur les carburants, dans le cadre du programme d'assainissement des finances fédérales. Et c'est celui des Transports qui propose d'augmenter la taxe poids lourds et la vignette autoroutière. Pourquoi n'avoir pas groupé ces différentes propositions et ne pas les avoir présentées dans un seul et même message ? Les automobilistes y auraient vu plus clair et au lieu d'une argumentation technico-juridique, il eût été possible de jeter les bases d'un renouvellement de notre politique des transports. Le Conseil fédéral aurait pu d'un côté réclamer de nouvelles recettes — ou simplement leur adaptation au renchérissement. Et d'un autre côté les mettre en rapport avec les objectifs et les tâches nouvelles de la Confédération, dont certaines ont été ratifiées par le peuple ou le seront bientôt: Rail 2000, assainissement de l'air, transversales ferroviaires et trafic de transit, trafic régional et d'agglomération.

Toutes ces réalisations doivent absolument aboutir à un transfert important de trafic de la route au rail et non pas à l'addition ruineuse de nouvelles capacités, ce qui nécessite de coordonner les instruments politiques et les incitations financières, même s'ils relèvent de deux départements. Nous avons cru comprendre que c'était là aussi le but du Conseil fédéral et des Chambres. Nous aurions voulu le voir écrit noir sur blanc.

PI

(voir aussi le Dossier de l'édito en page 2)

# Domaine Public DP

JAA

1002 Lausanne

# La paix énergétique en péril

*L'importation de courant de la Tchécoslovaquie ne respecte pas les principes d'Energie 2000. Elle suit une logique d'accroissement de la consommation d'électricité au lieu de développer les énergies renouvelables.*

(jd) Au cours de ce semestre, les Forces motrices du nord-est de la Suisse (NOK) importeront de l'électricité de Tchécoslovaquie. Elles s'apprentent par ailleurs à signer avec ce pays un contrat de dix ans pour une livraison régulière de courant. Motif avancé par la direction de l'entreprise: couvrir les besoins en électricité et diversifier l'approvisionnement extérieur actuellement trop dépendant de la France. Ce contrat, selon les NOK, doit fournir aux producteurs tchécoslovaques les capitaux nécessaires à l'assainissement de leurs centrales.

Ce besoin d'assainissement a été souligné par l'Agence internationale de l'énergie nucléaire; les centrales tchécoslovaques ne répondent pas aux normes de sécurité reconnues: système de refroidissement insuffisant, appareillage archaïque, absence d'enceinte de confinement. La situation n'est pas

meilleure pour ce qui est des centrales à charbon qui crachent allègrement  $SO_2$ , cendres et  $NO_x$  et constituent le plus gros exportateur de pollution du pays. Alors ce contrat, un coup double qui permet à la fois d'assouvir la fringale énergétique des consommateurs helvétiques et d'aider un voisin européen à prendre en compte les problèmes d'environnement ?

## Solution de facilité

En agissant de la sorte les NOK risquent bien de mettre en cause la paix énergétique conclue entre la Confédération, les cantons, les partis politiques, les producteurs d'électricité et les organisations écologistes sous l'égide d'Adolf Ogi, afin de répondre au défi du moratoire nucléaire. En effet les NOK prennent le contre-pied du programme Energie 2000 qui prévoit une stabilisation de la consommation d'électricité:

plutôt que de promouvoir des mesures d'économie par une politique tarifaire adéquate et de stimuler les énergies renouvelables indigènes, elles préfèrent la solution de facilité qui consiste à importer du courant. Et ce, alors même que les sociétés suisses d'électricité s'étaient engagées à geler ces importations pour une période de trois à cinq ans.

Pour Conrad Brunner, le président de la Fondation suisse pour l'énergie, investir dans des centrales étrangères représente un faux signal qui donne l'illusion que l'offre pourra toujours suivre la croissance constante de la demande. C'est au contraire dans le but de favoriser une utilisation plus rationnelle de l'énergie et la décentralisation des sources d'approvisionnement que les capitaux disponibles doivent être utilisés. La politique des NOK semble refléter le peu d'intérêt des producteurs d'électricité à contribuer à l'objectif déjà bien peu ambitieux d'Energie 2000, à savoir parvenir d'ici l'an 2000 à une contribution de 0,5% de la production électrique totale par les énergies renouvelables. Déjà la Confédération a réduit de 50 à 30% du coût ses subventions aux installations-pilotes et de démonstration (DP n° 1073). Du fait des diffi-

## DOSSIER DE L'ÉDITO

# Les propositions du Conseil fédéral

(selon le Message concernant la prorogation et la refonte des redevances sur l'utilisation des routes)

## Vignette autoroutière

- elle passe des dispositions transitoires au corps de la Constitution, ce qui signifie qu'elle devient permanente;
- elle sera affectée à des tâches en rapport avec le trafic routier au sens étroit du terme (prise en charge des coûts externes exclue);
- son prix passe de 30 à 40 francs;
- elle pourra être adaptée régulièrement par le Conseil fédéral au coût de la vie.

## Taxe poids lourds

- elle passe des dispositions transitoires au corps de la Constitution, ce qui signifie qu'elle devient permanente «jusqu'au moment de l'entrée en vigueur d'une législation instituant une redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations» (voir ci-dessous);
- elle sera affectée à des tâches en rapport avec le trafic routier au sens étroit

du terme (prise en charge des coûts externes exclue);

- son prix est revu à la hausse pour la plupart des catégories de camions;
- elle pourra être adaptée régulièrement par le Conseil fédéral au coût de la vie.

Un autre article constitutionnel est également proposé «en réserve», afin d'être «à disposition» lorsque la Communauté européenne s'attaquera à la question des redevances des poids lourds:

Art 36<sup>quater</sup> (nouveau):

<sup>1</sup>La Confédération peut percevoir sur le trafic des poids lourds une redevance liée aux prestations. La redevance ne peut être perçue que dans la mesure où les coûts occasionnés à la collectivité par ce trafic ne sont pas déjà couverts par d'autres prestations ou redevances.

<sup>2</sup>Le produit net de la redevance ne doit pas

dépasser les coûts non couverts. Il sera affecté à la couverture des coûts dus au trafic routier.

<sup>3</sup>Les cantons ont droit à une partie du produit net de la redevance. Lors de la fixation de leur quote part, il sera tenu compte des répercussions particulières de la redevance sur les régions de montagne et sur les régions périphériques.

On notera que:

- cette formulation autorise la couverture des coûts externes du trafic;
- la concrétisation de cet article nécessitera une loi, votée par le Parlement, qui pourra être attaquée par un référendum;
- ce mode de perception proportionnel aux prestations remplacera évidemment le mode actuel, forfaitaire.

Les propositions ci-dessus émanent du département fédéral des Transports. Le gouvernement devrait bientôt adopter et rendre public celles du département des Finances, à savoir une augmentation de la taxe de base sur les carburants, en principe de 20 ou 25 centimes par litre. ■

# L'apprentissage

(jd) Genève illustre l'observation maintes fois vérifiée que les restrictions à leur train de vie sont toujours plus douloureuses pour les mieux lotis. Plus que d'autres en effet, le canton du bout du lac a bénéficié d'une croissance économique forte et de ce fait a pu offrir à la population des prestations étendues et en général de qualité. Ceux qui aver-

cultés budgétaires des collectivités publiques, plusieurs projets solaires photovoltaïques (production d'électricité à partir de l'énergie solaire) ont été retardés ou même abandonnés: une centrale solaire de 500 kilowatts à Zurich, des installations de 100 kilowatts le long des autoroutes à Bâle-Campagne et à Genève, et des voies ferrées dans les Grisons notamment. Le marché du photovoltaïque dans les maisons individuelles — plus d'un mégawatt installé en 1991 — est également essoufflé. Or cette branche a fait preuve jusqu'à maintenant de beaucoup de dynamisme: stimulés par le programme Energie 2000, des concepteurs, des planificateurs et des producteurs ont investi et disposent d'un savoir-faire internationallement reconnu. Pour cette industrie d'avenir, il faut un marché suffisant pour passer à la production en grandes séries qui permettra d'abaisser les coûts. Mais ce décollage exige un soutien financier initial. Or les collectivités publiques économisent et les sociétés de production préfèrent investir à l'étranger. Cette manière de refuser les moyens de ses objectifs prépare inmanquablement le retour du nucléaire pour l'an 2000. ■

## Alternatives

Il y a un peu plus de dix ans, la Californie décidait de promouvoir activement les énergies renouvelables. Aujourd'hui l'énergie éolienne installée fournit 1400 mégawatts, le solaire thermique 400 mégawatts, la géothermie 2000, mégawatts tout comme l'utilisation de la biomasse, soit au total l'équivalent de quatre grandes centrales nucléaires.

tissaient de la fragilité des bases de cette prospérité n'ont pas été entendus et lorsque les difficultés financières, prévisibles depuis trois ou quatre ans, sont apparues, personne dans un premier temps (1990) n'a voulu ouvrir les yeux: ni le gouvernement qui, désuni, a été incapable de se mettre d'accord sur un plan d'économies et a taillé unilatéralement dans la masse salariale de la fonction publique (suppression du rattrapage), ni le Cartel intersyndical niant l'évidence du déséquilibre profond des finances cantonales. Le scénario s'est répété un an plus tard, avec des chiffres plus alarmants encore: le gouvernement décide sans la moindre concertation de limiter l'indexation des salaires et de réduire modestement les effectifs tout en augmentant les impôts, tout cela pour une durée limitée; il présente simultanément un train de mesures destiné à contenir le déficit à 455 millions de francs. Nous sommes le 4 mars et Genève ne dispose toujours pas de budget pour l'année courante. Ce bricolage sans perspective à long terme effraie les fonctionnaires dont les représentants les plus hardis n'hésitent pas à sortir la vieille langue de bois pour fustiger le démantèlement de l'Etat social et un gouvernement à la solde des patrons. Le ton monte, les accusations s'entre-croisent, au-delà de la Versoix on observe, étonné.

### Compromis formel

Aujourd'hui, après un jour et demi de grève, l'accord signé porte sur une réduction des salaires aussi bien que des effectifs. C'est donc bien plus sur la forme que sur le fond qu'a porté le conflit entre un Conseil d'Etat plus habile à distribuer qu'à gérer la pénurie et une fonction publique peu habituée à voir ses revendications refusées. Si l'on excepte les milieux patronaux qui constamment ont soufflé sur la braise, tous les acteurs sont satisfaits du compromis. Genève est pourtant loin d'être tirée d'affaire et la route qui mène à l'assainissement des finances publiques est encore longue.

De cette affaire le Grand Conseil et les partis politiques ne sortent pas grandis. Certes les conditions de travail de la fonction publique relèvent d'abord du dialogue entre le gouvernement et les organisations syndicales. Mais devant

un déficit d'une telle ampleur et qui risque bien de durer, on aurait pu attendre du parlement, co-responsable des largesses passées, qu'il indique un choix politique, des priorités dans l'action de l'Etat. Au lieu de quoi il s'est fait discret et se trouve maintenant dans la situation de devoir avaliser les accords conclus, faute de quoi c'est le chaos qui menace. Alternative peu glorieuse pour les représentants du peuple et déficit démocratique: car la critique nécessaire des fonctions de l'Etat et la définition des priorités nouvelles sont l'affaire de tous et non seulement du gouvernement et du cartel autour du tapis vert.

### Position courageuse

On notera enfin la position courageuse et originale du parti socialiste, une formation politique traditionnellement proche de la fonction publique. Le PSG n'a pas craint de proposer une série de mesures qui, à côté de dépenses supplémentaires indispensables à la solidarité avec les plus démunis (chômeurs, personnes âgées), à une relance ciblée et à une restructuration économique, prévoit également des économies à court terme, une limitation temporaire de la masse salariale des fonctionnaires et, à plus long terme, une révision de la fiscalité et une rationalisation de l'activité de l'Etat. ■

## Egalité des salaires

(ag) Inscrire le principe «à travail égal, salaire égal» directement dans le Code des obligations, c'est ce que propose la libérale Suzette Sandoz, par voie d'initiative parlementaire.

Sur la base de la disposition constitutionnelle, il est déjà possible d'ouvrir une procédure judiciaire. Et une jurisprudence a d'ores et déjà été établie.

L'inscription dans le Code des obligations, au chapitre du contrat de travail, clarifierait pourtant les démarches de recours.

Le Conseil national qui avait en son temps écarté une initiative d'Yvette Jaggi demandant que le syndicat puisse agir au nom de l'ouvrière lésée réservera-t-il un accueil meilleur à cette initiative-là ?

La question concrète demeure cependant: comment exercer un droit dans un rapport de forces inégal et dans des secteurs mal organisés ? ■

# Nouvelle orientation agricole

(ag) Le «Septième rapport sur l'agriculture» et l'adoption du principe des paiements directs par le Conseil des Etats ont été considérés à juste titre comme une réorientation importante: le revenu paysan ne sera plus garanti essentiellement par des prix administrés. Mais à part quelques spécialistes, qui peut, en citoyen intéressé, s'y retrouver dans le maquis des règlements et des chiffres ? Les données sont pourtant accessibles. En voici quelques unes.

## Paiements compensatoires octroyés aux agriculteurs (état au 27.1.1992)

Le exemple ci-dessous (zones de montagne I et III) fournit un aperçu de l'importance des paiements compensatoires versés actuellement à nos agriculteurs. Les données s'appliquent à des entreprises agricoles de référence exploitées à titre principal. Ces dernières présentent les caractéristiques suivantes:

- surface agricole utile de 15 ha en zone I et de 19 ha en zone III;
- 21 unités de gros bétail (UGB), dont 15 vaches et 12 têtes de jeune bétail;
- 1 ha de céréales fourragères et 10 ha en pente d'une déclivité de 18% et plus, et un alpage (respectivement droit d'alpage);
- 3 enfants en âge de scolarité.

| Mesures  | Exploitation en zone I<br>fr./exploitation | Exploitation en zone III<br>fr./exploitation |
|--|--|--|
| <b>1. Contributions aux frais des détenteurs de bétail de la région de montagne et de la zone préalpine des collines:</b> pour 15 UGB à raison de fr. 380.- resp. fr. 850.- par tête   | 5 700                                      | 12 750                                       |
| <b>2. Contributions aux détenteurs d'animaux</b>   | 6 000                                      | 6 000  |
| <b>3. Contributions à l'exploitation agricole du sol</b><br>- Contributions à la surface:<br>6 ha 18-35% de déclivité à fr. 370.-/ha<br>4 ha >35% de déclivité à fr. 510.-/ha<br>- Contributions d'estivage: pour 12 vaches à fr. 170.- et 10 génisses à fr. 35.- par tête | 4 260                                      | 4 260  |
| <b>4. Primes de culture:</b> pour 1 ha de céréales fourragères fr 1100.- par ha  | 1 100                                      | 1 100  |
| <b>5. Contributions compensatoires selon l'art. 20 LAgr. (en remplacement des suppléments de primes de culture)</b>  | 1 250                                      | 1 250  |
| <b>6. Prairies extensives selon l'art. 20a LAgr.:</b><br>1 ha à fr. 450.- resp. fr. 300.-  | 450  | 300  |
| <b>7. Campagnes d'élimination:</b> pour 3 bovins à fr. 520.-par tête   | 1 560                                      | 1 560  |
| <b>8. Exportation de bétail:</b> tous les 3 ans, vente d'une génisse à fr. 2400.-  | 800  | 800  |
| <b>9. Allocations pour enfants:</b> pour 3 enfants en âge de scolarité, fr. 135.- pour les deux premiers et fr. 140.- pour le troisième  | 4 920                                      | 4 920  |
| <b>Total</b>   | <b>28 430</b>                              | <b>35 330</b>                                |
| Source: Office fédéral de l'agriculture  |  |  |

## Combien sont-ils ?

On recense 93 000 domaines exploités à plein temps ou temps partiel. A relever une réduction sensible en cinq ans (1985-1990), de 6400 exploitations. 169 000 personnes sont occupées dans l'agriculture; c'est le 5,1% de la population active.

La difficulté statistique tient au décompte de l'activité agricole exercée à titre accessoire et à la prise en compte de la main-d'œuvre familiale. On retiendra notamment qu'il y a 63 000 chefs d'exploitation (dont 1400 femmes) occupés à titre principal. Ce chiffre est à mettre en regard du soutien public et privé (Confédération et consommateurs) à l'agriculture. Il doit être estimé à plusieurs milliards, même si le chiffre souvent avancé de 7 milliards prête à discussion.

Cela signifie deux choses: d'une part une facilité, d'autre part une difficulté. Toute prise en charge directe supplémentaire s'ajoute à un montant déjà très élevé. Mais d'autre part, la somme déjà engagée est si forte que toute restructuration, c'est-à-dire toute diminution du nombre des exploitations dégage une marge de manœuvre considérable.

Comment réduire les bénéficiaires, tout en soutenant l'agriculture ? Telle est la politique annoncée, mais le problème n'est pas arithmétique seulement.

## Combien gagnent-ils ?

Le revenu total net par famille et par an est (1990) de 99 800 francs pour une exploitation de plaine et de collines, et de 71 100 francs pour une exploitation de montagne. L'évolution a été très soutenue, sous réserve, en plaine, des années 85-87:

|       | plaines et collines<br>(fr./exploitation) | montagne |
|-------|---|----------|
| 76/78 | 58 908                                    | 38 247   |
| 79/81 | 68 153                                    | 45 517   |
| 82/84 | 82 015                                    | 55 581   |
| 85/87 | 78 433                                    | 58 277   |
| 88/90 | 99 800                                    | 71 100   |

Combien la Confédération dépense-t-elle pour l'agriculture ?

Sur un budget de 30 milliards, elle consacre 2,6 milliards à une soutien direct. La répartition selon des critères administratifs est d'une extraordinaire complexité (voir le tableau ci-contre). Ainsi, l'aide compensatoire représente déjà le tiers, voire la moitié du revenu net. L'innovation des paiements directs est donc relative. Nous reviendrons sur le sujet. ■

# Savoir réel et connaissances fondamentales

*Le nombre des diplômés augmente parallèlement à celui des personnes ne sachant pas rédiger ou faire une opération arithmétique simple.*

(y) Sous nos latitudes industrialisées, l'analphabétisme a certes été éradiqué, grâce à l'école publique-gratuite-et-obligatoire. Or voilà que ressurgit le mal, sous une forme moins apparente mais tout aussi grave: l'illettrisme, dit aussi analphabétisme fonctionnel. Le professeur Girod en observe les progrès, en Suisse aussi, sans explicitement suggérer la parade. Le choc est violent, inattendu. Dès le premier des «essais introductifs» qui composent son dernier ouvrage sur *Le savoir réel de l'homme moderne* (Paris, PUF, 1991), Roger Girod assène les indiscutables résultats des examens annuels des recrues: «*En Suisse, l'instruction générale de base des jeunes hommes avait beaucoup progressé jadis et atteint un très bon niveau d'ensemble au début du 20<sup>e</sup> siècle. Jusqu'à preuve du contraire, il convient en outre de tenir pour vraisemblable que dans ce pays et aussi aux Etats-Unis, la période des progrès réels de l'instruction générale de base appartient au passé.*»

## Génération illettrisme

Pour aider le lecteur à surmonter le choc, le professeur Girod fait aussitôt la distinction entre le niveau formel d'instruction, qui s'est élevé de façon remarquable dans les dernières décennies, et le niveau réel, qui ne paraît pas avoir suivi. D'un côté, les hautes écoles «produisent» de plus en plus de diplômés, et de l'autre les personnes sont de plus en plus nombreuses qui savent certes lire-écrire et compter, sans pour autant être capables de rédiger convenablement un texte simple ni d'effectuer un calcul même élémentaire. On ne sait pas exactement quand cette société à deux niveaux de qualification s'est instaurée, mais il semble que le renversement de tendance soit postérieur à 1975. Cela ferait donc moins d'une génération que le savoir en matière de lecture et de calcul s'est orienté à la baisse. Baisse rapide si l'on en juge d'après l'écart par rapport à la situation observée en début de siècle: en 1910-1913, la proportion des recrues obtenant des résultats satisfaisants en lec-

ture atteignait 90%, pour tomber à 71% en 1984; pour le calcul, les chiffres correspondants marquent aussi une chute d'une vingtaine de points, de 77% à 58%.

Il y aurait là de quoi alimenter la polémique sur les contre-performances de nos systèmes scolaires cantonaux, sur la déqualification des enseignants, ou encore sur les effets ralentisseurs de la composition culturellement toujours plus bariolée des classes d'école. Girod évite bien de tomber dans le piège, se gardant de tout commentaire explicatif sur les réalités observées, même quand elles apparaissent paradoxales.

## Donner l'envie d'apprendre

Ainsi, à l'heure où l'illettrisme fait des progrès sensibles, on note une très nette élévation du QI. Est-ce à dire que les tests servant à établir le fameux quotient ne donnent pas la vraie mesure du potentiel intellectuel des individus? Non, il faut chercher ailleurs l'explication du paradoxe: si l'illettrisme et le QI peuvent progresser en parallèle, c'est que cette nouvelle forme d'analphabétisme traduit une diminution de la capacité de compréhension générale alors que le quotient intellectuel mesure la faculté d'adaptation de l'individu, basée sur des connaissances techniques.

Or, si l'on donne la priorité à la formation de la personne plutôt qu'à un apprentissage spécialisé, il faut s'engager très fort en faveur de l'acquisition de connaissances moins «utilitaires» et de notions moins prestigieusement «scientifiques». Non que, par exemple, la langue anglaise, l'instruction civique ou la maîtrise de l'outil informatique représentent des savoirs de seconde zone, à remplacer d'urgence par la philosophie, l'histoire ou l'analyse de texte. Mais la formation est un processus continu: il faut avoir le besoin profond de la poursuivre et posséder les instruments intellectuels nécessaires. Et pour cela, rien ne vaut les disciplines d'éveil, qui excitent la curiosité, donnent l'envie d'apprendre, stimulent la réflexion,

mobilisent la personne elle-même et toutes ses capacités.

«*Le désir est le ressort du learning*», constate le professeur Girod. Le désir, c'est le besoin éprouvé, la motivation, ou encore, pour reprendre le terme économique utilisé par l'auteur, la demande, dont les variations déterminent celles du niveau des connaissances d'une population. Ainsi, la somme des besoins individuels représente une demande collective, faisant en définitive l'enrichissement des personnes et la prospérité de la société.

Cette relation entre le désir d'acquérir les moyens d'apprendre et l'attente à l'égard des institutions d'enseignement représente un beau thème de méditation pour tous ceux qui s'occupent, dans notre pays «*sans matière première autre que la matière grise*», de formation professionnelle et de développement économique. ■

## DROIT DE RECOURS

# Le curieux silence des automobilistes

(jd) Après le rocambolesque essai de limitation des vitesses sur les routes nationales l'été passé, la plupart des cantons ont fait savoir tout le mal qu'ils pensaient de ce système à la carte qui permet à la Confédération de se laver les mains. Mais s'ils se décident à faire usage de ce droit, notamment aux alentours des agglomérations, les cantons se voient confrontés à une procédure caricaturalement tatillonne: ils doivent non seulement obtenir le feu vert de Berne, mais un droit de recours des particuliers est encore ouvert contre leur décision. Une procédure particulièrement inadaptée lorsque les autorités sont contraintes d'agir rapidement face à une situation de pollution. On fustige beaucoup ces temps l'utilisation prétendument abusive du droit de recours et l'on se propose d'en limiter la portée (DP n° 1076). Aux dernières nouvelles ces milieux ne semblent pas avoir protesté contre cette nouvelle embûche à l'action efficace des autorités. Cette discrétion est d'autant moins compréhensible qu'on voit mal quel intérêt primordial les automobilistes ont à défendre dans cette affaire. ■

L'INVITÉ DE DP

# D'une idéologie à l'autre

Jean-Pierre Ghelfi

économiste et député au Grand Conseil neuchâtelois

A mesure que se précise l'échéance européenne, commencent à s'exprimer des doutes et des craintes quant à ses conséquences économiques et sociales.

Les sondages d'opinion font ressortir une image contradictoire. D'une part, semble-t-il, les gens sont en majorité acquis à l'idée que la Suisse doit se rapprocher de la Communauté, voire même s'y intégrer. Mais d'autre part, ils en attendent majoritairement des effets négatifs, tels que immigration accrue, baisse des salaires, augmentation du chômage.

L'image est donc que les Suisses paraissent craindre les changements consécutifs à une adhésion, qui pourrait remettre en cause la stabilité économique.

Il faudra un considérable effort d'explication pour montrer que ces craintes sont en partie infondées et exagérées. Et que s'il y a des moins dans certains domaines, il y a des plus dans d'autres, de sorte que la balance est assez bien équilibrée.

A cet égard, l'offensive patronale pour une «libéralisation à toute vapeur» de l'économie helvétique n'est pas faite pour arranger les choses. Elle ne manquera pas de contribuer à exacerber les craintes.

Les propositions du «groupe de travail informel» conduit par David de Pury débordent largement de la sphère économique, en préconisant de privatiser la radio

et la télévision, de supprimer le statut de fonctionnaire dans les Ecoles polytechniques fédérales, d'introduire des *numerus clausus*, d'ouvrir les portes de l'immigration et d'obtenir un maximum de flexibilité sur le marché du travail.

Ces idées proviennent en droite ligne des politiques appliquées par Ronald Reagan et Margaret Thatcher. L'état déplorable dans lequel se trouvent les Etats-Unis et la Grande-Bretagne aurait pourtant pu et dû servir d'antidote. Ce n'est apparemment pas le cas.

Que l'on songe enfin en Suisse à appliquer sérieusement les principes de concurrence et que les groupes économiques cessent d'utiliser l'Etat pour protéger leurs intérêts est souhaitable. Sinon, il est vrai que notre pays sera progressivement dépassé par ses voisins.

## D'un discours à l'autre

(ag/pi) Le hasard du calendrier a voulu que les conseillers aux Etats parlent de l'achat de 34 F/A-18 alors que leurs collègues du National débattaient du rapport du Conseil fédéral sur la politique économique extérieure. Pendant que le radical thurgovien Mühlemann, à la Chambre basse, criait: «*Courage, Jean-Pascal, continue!*» exhortant de la sorte notre ministre radical de l'Economie à libéraliser et à déréglementer tous azimuts, le radical vaudois Martin, à la Chambre haute, défendait des thèses à fort relent protectionniste, celui-là même que l'on croyait avoir été jeté aux oubliettes par la droite moderne et défrisant: l'économie suisse, grâce à l'achat de nouveaux avions militaires, profiterait de commandes compensatoires qui correspondraient à 2000 emplois pendant dix ans. Opinion déjà défendue la veille dans *24 Heures* par le nouveau sénateur vaudois: acheter ces avions «*aura des incidences positives sur notre industrie, donc sur le niveau de l'emploi et sur la situation de beaucoup de nos concitoyens. Cela, c'est la réalité.*»

Cet éloge des achats compensatoires, c'est encenser l'échange tel qu'il était pratiqué dans les sociétés primitives et

Mais que l'on veuille, à partir de ce constat, chambouler tous les rapports sociaux et mettre en péril les équilibres régionaux, voilà qui dépasse la mesure du possible et du raisonnable.

Laisser entendre au surplus que ces changements sont indispensables pour notre participation à la construction européenne est stupide.

La Communauté européenne, non sans difficulté, essaie de marcher sur deux pieds. L'un de progrès économique, l'autre de progrès social. La Suisse doit adopter une attitude analogue. Sinon l'Europe, sous quelque forme que ce soit, sera invendable. Ce n'est pas le moment, alors que le monde se débarrasse d'une idéologie, de la remplacer par une autre. Il serait temps, tout au contraire, d'apprendre à voir le monde tel qu'il est pour pouvoir débattre sereinement de la manière dont il conviendrait de l'aménager pour le rendre plus vivable et plus humain. Aussi importante que soit l'économie, elle ne saurait être la mesure de toute chose. ■

à l'intérieur du bloc communiste: si tu achètes mes arcs, je prendrai le produit de ta cueillette. Que soit négociée quelque sous-traitance en rapport direct avec l'objet fabriqué, soit! Mais pour le reste, il s'agit bien souvent de commandes à l'industrie suisse qui auraient été faites de toute façon et sur lesquelles on colle l'étiquette «achat compensatoire». Même Pierre-André Jolliet, directeur des finances chez Bobst, est critique: «*Les prix fixés dans ces contrats ne répondent pas forcément aux lois du marché. Je préférerais que notre pays obtienne des commandes qui résultent de notre compétitivité*» (*24 Heures* du 20 mars). Ce qui n'empêche pas le chœur de chanter «libéralisons!» pendant que le récitant dit «troquons!»

Dans le même registre du double langage clairement affirmé et apparemment parfaitement assumé: Horizon lausannois, mouvement constitué de 96 membres, essentiellement radicaux et commerçants et souhaitant davantage de clients et de voitures en ville. A l'occasion d'une assemblée, M. Bertholet, président sortant, prononça un discours dans lequel il fit part de ses critiques à l'égard des pouvoirs publics. Ils ont ainsi successivement été accusés de ne pas assez investir en ces périodes de crise, puis de ne pas avoir le courage de déréglementer. ■

## DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Jean-Luc Seylaz

Forum: Denis Barrelet, Jean-Pierre Ghelfi,

René Longet

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof,

Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

AVIONS DE COMBAT

# La facture viendra

*(réd) Denis Barrelet est journaliste parlementaire à «24 Heures». L'article qui suit est un commentaire de la décision du Conseil des Etats du jeudi 19 mars. Il aurait normalement dû paraître le lendemain dans le quotidien vaudois. Ça n'a pas été le cas. Fin février déjà, Denis Barrelet avait été interdit de commentaire par la rédaction en chef sur le même sujet, lorsque la commission du Conseil des Etats avait pris sa décision. Conformément à son rôle qui est d'assurer le maintien de la pensée critique en Suisse romande et compte tenu de l'originalité des arguments fondant cette prise de position, «Domaine public» en a décidé la publication.*

C'est bon à savoir. L'opinion majoritaire des Suisses n'intéresse pas beaucoup les conseillers aux Etats. Le peuple, à leur avis, est mal informé. Voilà tout. Avant les élections, les candidats s'étaient montrés infiniment plus nuancés...

On aimerait bien s'incliner devant la science de nos élus, si on n'avait pas la fâcheuse impression qu'en l'espèce, ce qui leur tient lieu de science, c'est plutôt de la «paresse mentale». Le mot est de Sergio Salvioni, radical tessinois.

Ainsi, on n'a cessé de répéter hier que l'Histoire est imprévisible, que les dangers peuvent ressurgir d'un jour à l'autre. Mais personne ne s'est donné la peine d'aller jusqu'au bout des scénarios possibles. Très vite, on s'apercevrait en effet que les seuls scénarios où le F/A-18 pourrait rendre service sont totalement irréalistes.

Conçu à l'époque de la guerre froide, soutenu par des pilotes dont on comprend l'attachement à la technologie de pointe, ce projet d'achat a suivi sa course presque automatique. Ce n'étaient pas les généraux qui allaient mettre en doute son utilité, eux qui ne sont pas précisément payés pour avoir une vision prospective du monde.

«J'ai passé par des vallées d'hésitation», a confessé hier le conseiller fédéral Kaspar Villiger. Mais probablement que la pression de son entourage était trop forte pour qu'il opère le sursaut libérateur.

Les méthodes utilisées depuis pour forcer le projet sont bien dans une certaine tradition militaire. En décembre dernier, le commandant de corps Werner Jung, que j'interrogeais en conférence de presse sur la valeur du système Florida, avait juré qu'on tenait là «un système tout à fait adéquat pour le nouvel avion». Depuis la presque collision de Delémont au plus tard, on sait qu'il mentait.

## Les F/A-18 peuvent attendre

Dans notre pays la revendication de la suppression de l'armée a été comprise comme un défi psychologique, un acte bousculant un moyen, qui était devenu une fin, un facteur d'identité nationale. Si pour d'aucuns il est véritablement question de se passer de défense armée, la ligne susceptible de trouver une majorité, sous la pression du mouvement, est cependant celle-ci: la fin des exportations d'armes, y compris les ventes de licences et le financement du trafic d'armes, le droit de se prononcer sur les dépenses militaires, la suppression d'excroissances comme la justice militaire, le service d'ordre de l'armée, etc, l'insertion d'une armée redimensionnée dans un service à la communauté, le service civil...

S'agissant de la «menace», il n'est pas difficile de nommer quelques foyers et sources d'inquiétudes: affrontements nationalistes dans le périmètre de l'ex-empire soviétique, conflits culturels (les intégrismes, par exemple), maldéveloppement

Et que penser de ces auditions publiques organisées par la commission du Conseil des Etats? L'un des experts était payé par le constructeur américain, les deux autres se firent promettre le lendemain par le DMF plus de 3 millions de francs pour leurs instituts universitaires. Quant aux autres experts, plus remuants, ils furent entendus à portes closes.

Domage. Domage pour notre armée. Elle aura ses F/A-18, même si le score au Conseil national, en juin, sera plus serré. Mais elle le paiera cher, en perte de sympathie. Les vaches sacrées trop insolentes se font un jour rogner les cornes. Prochain rendez-vous: l'initiative sur les places d'armes, en septembre.

Domage aussi pour l'Etat. Longtemps, on parlera dans les chaumières de cette dépense de prestige, de cet achat en total porte-à-faux avec les changements sur le continent, avec cette Europe dont le Conseil fédéral nous dit pourtant qu'elle est irrévocable, au point de devenir le but de notre politique. Lorsqu'il s'agira de voter de nouveaux impôts, les réactions ne manqueront pas.

Cette arrogance de nos élus va empoisonner le climat politique durablement. Oui, la facture viendra.

Denis Barrelet

## Le Conseil des Etats zappé

Les débats du Conseil des Etats sur l'acquisition des F/A-18 était, dès 8 heures du matin, retransmis en direct à la télévision.

La part d'audience, selon l'ATS, a été en Suisse romande de 0,6%. Soit 5000 personnes. On objectera que le matin les gens ont d'autres obligations. C'est vrai. Il y avait pourtant en Suisse romande quelques 100 000 postes allumés, pour d'autres émissions, jugées plus divertissantes.

mondial (paupérisation, équilibre démographie – ressources, défis écologiques planétaires), prolifération atomique et mégalomanie des chefs d'Etat...

La question est de savoir comment répondre au mieux à ces menaces. Cela me paraît tromper le peuple suisse que de lui faire croire qu'il suffit d'investir dans la défense militaire pour s'en protéger. Ce qui nous attend c'est un immense réajustement mondial; il faudra sans doute lever des impôts spéciaux pour venir à l'aide de l'Est — sans parler du Sud. Une guerre coûtera infiniment plus cher...

Les F/A-18 peuvent attendre...

On a besoin d'une politique de prévention, de priorité à la prévention, à l'action à la source. Miser sur la défense militaire principalement c'est se tromper de cible, c'est s'acheter une illusion de sécurité, c'est mal comprendre les causes des problèmes. Seule la satisfaction des besoins de la planète peut aider à prévenir les conflits.

Et la relance de notre économie occidentale essoufflée n'aura lieu aussi que dans la mesure où elle saura trouver le lien avec les vrais besoins de la planète.

René Longet

# Relances et ouvertures

## Poursuite de notre parcours chez les auteurs et éditeurs suisses

Augmenter le nombre de ses lecteurs est le souhait légitime de tout écrivain. Une relance possible, c'est d'être pris en Poche/Suisse (édité par l'Age d'Homme à Lausanne). Cette collection est subventionnée par Pro Helvetia pour huit titres par an (70 000 francs en 1991), ce qui permet de maintenir le prix de vente à 10 francs. Le tirage oscille entre 2000 et 4000 exemplaires. Passer en Poche/Suisse peut être pour un auteur une espèce de reconnaissance ou de consécration. C'est surtout la possibilité de toucher un autre public, souvent plus jeune, moins exigeant quant à la présentation matérielle. Et les enseignants trouvent grand avantage à cette collection bon marché qui leur permet de faire découvrir à leurs élèves des écrivains contemporains. Diffusée en France, la collection donne aux auteurs la possibilité d'y trouver des lecteurs.

C'est aussi pour réduire les coûts et ouvrir le marché que les éditeurs pratiquent la coédition. Financièrement, l'opération est intéressante. Le tirage plus élevé abaisse le prix de revient, chacun assume sa part des frais de fabrication; et l'éditeur suisse bénéficie de la promotion et de l'image de marque de son partenaire français.

### Les Suisses dans Babel

Prenons une entreprise que je connais bien. Babel, nouvelle collection de poche, est une coédition qui réunit Actes Sud en Arles, Labor à Bruxelles et l'Aire à Lausanne. Tirages: de 6000 à 10 000 exemplaires; seuil de rentabilité: 5000 volumes vendus. L'entrée des Suisses dans Babel est récente. Mais je peux déjà faire état de deux exemples encourageants. En mars 1991, nous y avons réédité *Diabelli* d'Hermann Burger dans la traduction de Gilbert Musy, et en automne 1991, *Requiem pour tante Domenica* de Plinio Martini, traduit par Christian Viredaz. A fin décembre 1991, soit au bout de quelques mois, les ventes en France étaient pour *Diabelli* de 1000 exemplaires et pour le *Requiem* de plus de 1200; et en Suisse romande, respectivement de 550 et 900. La relance est évidente et l'ouverture du marché prometteuse. Malheureusement, les résultats sont moins encourageants pour les auteurs romands que nous avons réédités. Nous touchons là un problè-

me bien connu: le peu de curiosité des critiques et des lecteurs français pour les autres littératures francophones (les Belges en souffrent autant que nous). Faut-il incriminer le nationalisme parfois chauvin de nos voisins? Ou les effets capricieux d'un certain parisianisme — les livres du Bernois Paul Nizon, installé à Paris et devenu une espèce de personnage dans les milieux littéraires de la capitale, se vendent fort bien? Faut-il évoquer la difficulté de vendre des ouvrages qui ne sont pas des événements pour les médias ou parler d'un marché saturé: trop de nouveautés, chaque mois, à la vitrine des libraires? Toujours est-il que conquérir un lectorat français est, pour un auteur romand, une entreprise difficile dont le succès est incertain.

Mais quelles sont les chances dans la Suisse plurilingue?

### La collection *ch*

Dite de «traductions croisées», cette collection est destinée à faire connaître les écrivains suisses dans les autres régions linguistiques. Elle est financée essentiellement par les cantons (près de 54 000 francs en 1990) et par la Fondation Oertli (10 000 francs). Les éditeurs, pour les traductions en français, sont Zoé et l'Aire. Les auteurs romands y sont fort bien traités puisqu'à la fin 1991 ils représentaient 32 titres sur un total de 97. Les traductions sont payées par Pro Helvetia. La fondation *ch* paie les frais de contrôle des traductions; et elle verse aux éditeurs un subside (au total environ 58 000 francs en 1990) qui, jusqu'à maintenant (le système va changer), était déterminé par le prix de revient et par le prix de vente choisi par l'éditeur; pour les 36 derniers titres sortis, cela va de 34 centimes à 8 francs 75 par exemplaire.

Pour le lecteur «professionnel» que je suis, les mérites de la collection *ch* sont évidents. J'y ai découvert une littérature rhéto-romane (Cla Biert), des romanciers tessinois comme Plinio Martini, Orelli, Nembrini, et toute la richesse de la littérature alémanique contemporaine (Loetscher, Muschg, Vogt, Burger, Gerhardt Meier, Sterchi, Zschokke, Maja Beutler, Hanna Johansen, Otto F. Walter, etc).

Comment se vendent nos auteurs en

traduction? Selon les relevés d'un des éditeurs alémaniques de la collection, les résultats — avec le temps — ont été souvent heureux. Tirés à 1000 ou 2000 exemplaires, la plupart des titres sont, au bout de quelques années, en voie d'épuisement.

Et pourtant, les éditeurs se plaignent. La Collection *ch* va mal. Dadò, de Locarno, constate que la collection est pratiquement inconnue du public tessinois. Dans les relevés annuels, on voit les stocks augmenter de 1990 à 1991 du fait des «retours» des libraires. En Suisse romande, les très beaux textes de Gerhardt Meier n'ont pas trouvé le public qu'ils méritent. En 1990, l'Aire a vendu quatorze exemplaires de *La Suisse dans un miroir* de Meinrad Inglin, traduit par Michel Mamboury (1985) et dix-sept de *L'Ensauvagement* d'Otto F. Walter (même traducteur, 1989). Effet de la saturation du marché? Sans doute. Mais il y a d'autres raisons. Il semble que le public alémanique ait aujourd'hui un préjugé défavorable à l'égard de la collection à cause de l'aide officielle dont elle bénéficie. Et que très sensible à la dimension politique qui caractérise la jeune littérature d'outre Sarine, il s'intéresse médiocrement aux auteurs romands chez lesquels cet aspect est singulièrement absent.

Bref, si la Suisse est officiellement plurilingue, les lecteurs suisses n'ont pas beaucoup de curiosité pour les littératures de leurs compatriotes «allophones».

Jean-Luc Seylaz

## MÉDIAS

Le sort du journal catholique bâlois *Nordschweiz* en est jeté. Par 54 000 voix contre 4000, la vente au journal *Basellandschaftliche Zeitung* de Liestal a été approuvée. La campagne d'actionnaires de la base n'a pas réussi à modifier la direction proposée par le conseil d'administration.

Le premier numéro du nouveau journal gratuit *Buonasera* a été distribué à 35 000 exemplaires au Tessin. A la dernière minute, l'imprimerie de la «bonne presse», appartenant à l'épiscopat, a renoncé à cette commande et l'impression s'est faite à Varese, en Italie. Les ouvriers ont accepté d'exécuter la commande en dehors des heures normales de travail.